



Bulletin d'inscription à la préparation par correspondance au concours de greffier en chef

Votre dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Les deux présents bulletins d'inscription remplis, datés et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé après acceptation de votre dossier par SupConcours.
- La demande et l'autorisation de prélèvement bancaire remplies, datées et signées, **accompagnées d'un RIB ou d'un RICE**. Si vous choisissez le paiement par chèque, un chèque de 475 euros libellé à l'ordre de SUPCONCOURS.

Votre dossier est à retourner à : **SupConcours – Service inscription – B.P. 50901 – 75829 Paris Cedex 17**

Nous vous prions de bien vouloir remplir en lettres majuscules le formulaire suivant et de cocher le cas échéant les cases correspondant à votre situation.

➤ **Renseignements sur le candidat**

Civilité : M  Mme  Mlle  Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Adresse à laquelle il faut envoyer les cours et devoirs (si différente de la précédente) :

Téléphone fixe :

Mobile :

Courriel :

Dernier diplôme obtenu :

Avez-vous déjà suivi une autre préparation ?

Comment avez-vous eu connaissance de notre préparation ?

Anciens élèves de SupConcours  Professeurs de SupConcours  Site Internet   
Services de l'Administration  Publicité journal *Devenir fonctionnaire*   
Livres collection « Objectif concours » éditions Hachette  Autres (Précisez) :

➤ **Déroulement de la préparation**

Nombre de devoirs que vous souhaitez recevoir par mois (minimum 2 devoirs par mois), toutes matières confondues :

Choix de l'épreuve n° 1

Composition de culture générale	<input type="checkbox"/>	Note de synthèse	<input type="checkbox"/>
Choix de l'épreuve n° 2		Choix de l'épreuve n° 5	
Droit civil ou procédure civile	<input type="checkbox"/>	Droit civil ou procédure civile	<input type="checkbox"/>
Droit pénal ou procédure pénale	<input type="checkbox"/>	Droit pénal ou procédure pénale	<input type="checkbox"/>
Choix de l'épreuve n° 6			
Finances publiques	<input type="checkbox"/>	Droit de la fonction publique	<input type="checkbox"/>
Mode de paiement :			
Prélèvement bancaire (cf. feuille à part)		<input type="checkbox"/>	chèque
		<input type="checkbox"/>	

### Conditions générales de souscription à la préparation par correspondance SupConcours

*Conditions d'inscription* : L'Institut SupConcours décline toute responsabilité quant à la vérification approfondie de l'aptitude des candidats à concourir au concours préparé, dans l'inscription effective des candidats au concours préparé ainsi que dans l'acheminement et la réception des documents via son cocontractant La Poste. L'Institut rappelle à titre général que le concours préparé (catégorie A) requiert des diplômes niveau Licence.

*Conditions d'annulation* : Toute demande d'annulation, en lettre recommandée avec accusé de réception, doit parvenir dix jours après signature du contrat. L'intégralité des sommes versées sera restituée, sauf un montant de 45 euros correspondant aux frais de dossier.

*Engagements de SupConcours* : conformément au descriptif général de la préparation par correspondance au concours de greffier en chef, l'Institut SupConcours s'engage à assurer à corriger l'ensemble des devoirs proposés sur une durée de douze mois continus et à faire parvenir les fascicules de cours prévus. « Article L444-8 du Code l'éducation : à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.». Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez demander la communication, la rectification ou la suppression des informations vous concernant. La déclaration de conformité est enregistrée auprès de la CNIL sous le numéro 1133165. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif de SupConcours.

**Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription décrites dans le présent formulaire et des conditions de déroulement de la préparation organisée par SupConcours décrites dans la présentation en annexe et m'engage à les respecter. Par ailleurs, je m'engage à ne communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par SupConcours sauf autorisation expresse de la Direction de SupConcours.** Veuillez apposer votre signature ci-dessous précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature de la Direction de SupConcours

Signature de l'étudiant :